



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 18543

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conclusions du rapport sur l'amiante du professeur Claude Got, énoncées dans Le Figaro du 30 juillet 1998. Le professeur Got, dans son rapport, constate qu'actuellement l'enquête d'exposition pour un professionnel aboutit souvent à un échec car de multiples entreprises ont manipulé de l'amiante (artisans du bâtiment). De plus, la preuve de l'exposition est souvent incomplète et, lorsqu'un cancer broncho-pulmonaire touche un travailleur, il est difficile de faire la preuve de la responsabilité de l'amiante, du fait du tabagisme. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18543

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 août 1998, page 4662